

FRANCIS HUSS, CONSEILLER CONSULAIRE DE LA CIRCONSCRIPTION DE MADRID



Francis Huss, originaire de Strasbourg, est installé en Espagne depuis 52 ans ! Marié, père de 5 enfants et grand-père de 11 petits-enfants. Il a obtenu un diplôme à l'École de Management de l'Université de Strasbourg puis il a servi en tant que Lieutenant en Algérie en 1955.

Consultant puis dirigeant d'entreprise de conseil et d'informatique (SEMA), ce qui lui a donné l'occasion de visiter professionnellement puis en touriste, plus de 120 pays à travers le monde. Directeur général de SOFRES en Espagne jusqu'en 2007, Francis Huss a créé en 1975 les premières activités de sondage politique en Espagne puis, en 1994, la mesure d'audience de télévision.

Fortement impliqué auprès de la communauté française, - il est d'ailleurs décoré de la Légion d'Honneur, il est élu à l'Assemblée des Français de l'étranger pour la première fois en 1991, et en a été le Vice-Président de 2008 à 2014. Il est également Président de l'UFE Espagne depuis 2003 et a été le suppléant de la candidate Laurence Sailliet (UMP) aux législatives de 2012.



Pourquoi vous êtes-vous engagé dans les élections consulaires?

Lorsque j'ai pris ma retraite, j'ai souhaité me consacrer entièrement à l'aide de nos compatriotes. Dès lors, ce sont les fonctions de Conseiller AFE qui donnaient les possibilités les plus grandes d'être entendu par l'administration française à l'étranger. Elu à l'AFE depuis 1991, je me suis donc présenté l'an dernier aux élections consulaires, en tête de liste d'Union de la Droite et du Centre.

Quelle est votre vision du rôle de conseiller consulaire, et après quelques mois d'expérience, comment améliorer leurs moyens d'action?

La réforme de juillet 2013 n'a pas apporté grand-chose, par rapport au rôle anciennement dévolu aux Conseillers AFE.

La 2ème circonscription d'Espagne, pour laquelle j'ai été élu Conseiller consulaire, est très étendue : 1000 kilomètres séparent La Coruña d'Almería, et les Conseillers consulaires ne disposent pas de moyens de communication et de moyens financiers pour atteindre toute la circonscription. A plus forte raison les Conseillers AFE dont le mandat concerne toute la péninsule ibérique, Portugal et Andorre inclus.

Le « droit à la parole » de l'AFE a été très réduit par la réforme. D'autre part, une réforme vraiment démocratique aurait donné la présidence des conseils consulaires à un(e) élu(e), et non pas à un fonctionnaire.



Enfin, les indemnités de fonctionnement des Conseillers consulaires devraient retrouver le niveau des indemnités anciennement accordées aux Conseillers AFE, qui étaient pourtant déjà insuffisantes. Ce serait un début pour nous aider à exercer efficacement nos fonctions sur un territoire aussi étendu que celui de notre circonscription.

Quelles sont selon vous, les principales problématiques rencontrées par les français de votre circonscription et comment les politiques pourraient-ils y répondre?

Il y a d'abord un manque général d'information sur les droits et les devoirs des Français de l'Étranger. Cette information circule généralement par le bouche à oreille entre nos compatriotes qui sont souvent mal informés. Les principales questions se réfèrent aux règlements européens trop souvent méconnus par les fonctionnaires des pays d'accueil et locaux qui les concernent directement, des droits aux aides sociales et scolaires, des retraites, de l'assurance maladie et des devoirs fiscaux. Le pouvoir politique pourrait y remédier par des moyens accrus attribués aux Conseillers consulaires et aux Conseillers AFE. Il s'agirait de leur donner les outils nécessaires pour qu'ils soient de véritables relais entre les instances politiques et nos compatriotes. Par conséquent, c'est le rôle même des Conseillers consulaires et AFE qui nécessite d'être consolidé et mieux défini.



Pouvez-vous nous parler d'un projet qui vous tient particulièrement à cœur pour les français de votre circonscription?

Un projet qui me tient particulièrement à cœur est la création de résidences pour personnes âgées dans des zones en Espagne où résident de nombreux Français. L'aspiration à disposer de résidences pour personnes âgées est forte, en particulier en Andalousie (Grenade) et en Catalogne. Des initiatives pour projeter des résidences se sont manifestées et recherchent des appuis techniques et administratifs. En plus, ces projets nécessitent de vrais moyens et notamment des financements.

Pour finir, une petite anecdote sur la vue de français installés en Espagne?

En l'absence d'actions positives du député en faveur des Français d'Espagne, nous comptons beaucoup sur l'activité inlassable de plusieurs sénateurs des Français de l'Étranger. Or une personne a suggéré récemment à un sénateur la suppression du Sénat !!! Pour nous, il vaudrait mieux supprimer notre représentation à l'Assemblée nationale...

